

CR Commission communication du jeudi 2 février 2023

1. Les flyers (avec les infos pratiques de chaque site et les horaires de ventes et dépôts) sont en cours d'impression : 3000 exemplaires
2. Site WEB :
 1. Les CR et CA manquants ont été déposés sur le site
 1. Comme il avait été décidé en bureau qu'il y avait une semaine pour amender les CR (CA et bureau), Céline attendra ce délai et les déposera ensuite sur le site (avant elle attendait qu'ils soient validés, pour les mettre, ce qui était trop long)
 2. Céline va apporter les modifications sur le site qui ont été vues après la réunion (formulaire adhésions, ventes spéciales, horaires de dons, texte bénévole/adhérent, photos...)
 1. On fera un point du site Web à la prochaine réunion
 3. Inès prendra, par la suite des photos, pour remplacer celles non à jour
 2. Inès a été contacté par Ouest-France (bel article du 4/2) en PJ
 3. Le diaporama pour les écoles va être mis à jour (Jean-Paul fait une 1ere version et nous l'envoie pour l'amender)
 4. Le Lien est à faire pour février 2023 (envoi vers le 20/02/, (cf CR du bureau du 02/02 pour contenu) : Inès fera la mise en forme avec les articles envoyés le 15/02
 5. Point adhésion 2023 suite nouvelle façon de faire avec Assoconnect : cf CR bureau du 02/02
 6. Procédure nouveaux bénévoles :
 1. Céline va centraliser un fichier sur un cloud qui sera mis à jour par Céline, Françoise et Rémy
 2. Ce fichier (si possible en format word ou pdf) comportera les infos sur les nouveaux bénévoles qui sont en cours de période d'essai et donc ne pouvaient recevoir les infos , n'étant pas encore adhérents
 1. Les fiches papier 'nouveaux bénévoles 'de Saint Jean seront transmises par, Philippe et Marie-Bénédicte à Céline qui renseignera le fichier
 2. Les fiches de Saint Serge seront directement saisies par Françoise
 3. Céline et Françoise les mettront dans le fichier
 4. Céline ajoutera les mails pour la newsletter
 5. Rémy pourra mettre à jour le fichier contacts président pour y indiquer les mails et cochera ensuite la case président
 6. Une fois la charte signée (2-3 mois après) :
 1. Soit le nouveau reste, et il fera son adhésion sur le site Assoconnect et son nom sera supprimé du fichier nouveau
 2. Soit le nouveau ne reste pas et sera supprimé du fichier nouveau bénévole
 3. Il faudra informer Philippe et Marie-Bénédicte de cette procédure